



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 MARS 2018

Le **lundi 26 mars 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 mars 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Étaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Cécile JOURDAINNE, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Franck LEBRET, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Patricia LEFEBVRE, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Jean Marie ALINE à Patricia LEFEBVRE, Juanita AUGUSTIN à Vincent SGARLATA

Absent(s) non excusé(s):

Amandine TAVARES GOMES

Absent(s) excusé(s):

Robin DAVID

formant la majorité des membres en exercice.

Madame GALHAUT est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

AVENANT FINANCIER A LA CONVENTION TRIPARTITE D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LES ELEVES DU COLLEGE COMMANDANT CHARCOT - CM/18/050

Il est précisé au Conseil Municipal que la municipalité met à disposition du collège Commandant Charcot des équipements sportifs afin d'y organiser des cours d'activités physiques et sportifs.

Il est rappelé au Conseil Municipal que le Département participe aux dépenses de fonctionnement engagées par les différents propriétaires des gymnases et salles de sports, hors heures d'UNSS, mis à disposition des collèges.

La convention tripartite couvrant l'utilisation de ces équipements durant les années 2014 à 2016 avec les différents propriétaires et les collèges est arrivée à échéance le 31 décembre dernier, le versement des subventions étant effectué à l'année N+1. Par conséquent, le Département a adopté un avenant de prorogation à la convention triennale précitée pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 10 juillet 2018.

Le présent avenant a pour objet de permettre le paiement auprès de la collectivité de la participation du Département de la Seine-Maritime aux frais de fonctionnement des équipements sportifs utilisés par les élèves du collège Commandant Charcot.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant financier à la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs par les élèves du collège.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention tripartite faisant référence à la délibération du département en date du 26 janvier 2015,

VU l'avenant financier faisant référence à la délibération de la collectivité en date du 3 juillet 2017,

VU le rapport présenté par Monsieur le Maire.

APPROUVE les termes de l'avenant financier à la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs par les élèves du collège Commandant Charcot.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant et les actes s'y rapportant.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Fait au Trait, le 28 mars 2018

Patrick CALLAIS,
MAIRE

